



VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE

PROVINCE DE QUÉBEC

## AVIS PUBLIC

**PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 769-14 MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT NUMÉRO 769 SUR LA CIRCULATION ET LE  
STATIONNEMENT AFIN D'Y AJOUTER DES PRÉCISIONS RELATIVES AU  
STATIONNEMENT HIVERNAL**

Lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 décembre 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 769-14.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal de 8h00 à 16h30 du lundi au jeudi, et de 8h00 à 12h00 le vendredi. Des copies de celui-ci peuvent être délivrées à la suite du paiement des frais fixés par le conseil.

Le règlement numéro 769-14 entre en vigueur le 12 décembre 2023.

Avis donné à Sainte-Anne-de-Bellevue, le 12 décembre 2023.

Me Caroline Plourde

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Caroline Plourde", is written over a horizontal line.

Greffière adjointe